



89604 - Il est en butte à des instigations à propos du mauvais œil

question

Quand celui qui éprouve une grande admiration pour une chose mentionne le nom d'Allah, la chose en question pourrait elle toujours être frappée par le mauvais œil? Si quelqu'un doute de sa possession du mauvais œil au point d'en souffrir énormément dans sa vie sociale et d'éviter de porter son regard sur des objets et des personnes, tout en sachant qu'il ne nourrit aucun sentiment de jalousie par rapport aux biens d'autrui et n'aime pas que le mal atteigne son prochain et récite le Coran et rappelle Allah en permanence...J'espère que votre assistance permet de dissiper ces soucis qui habitent votre coreligionnaires. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Je demande à Allah Très Haut de vous soulager complètement.

Ô cher auteur de la question, sachez que la charia ne comporte rien de gênant. Bien au contraire, son plus grand objectif consiste à débarrasser les humains de tout ce qui les gêne. A ce propos, le Très Haut et Transcendant dit: **Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne.** (Coran, 5:6) Il n'est pas permis au musulman de se livrer à Satan au point que sa vie soit entourée de doutes et d'instigations, car s'il agit ainsi, il perd ici bas et ne gagnera rien dans l'au-delà. Les instigations ne sont que des stratagèmes de Satan, le maudit; il les emploie pour attrister les croyants et leur faire de la peine. Mais Allah Très Haut et Transcendant demeure le meilleur gardien et le plus clément des cléments.

Cher frère,



Votre devoir est de mettre fin à toutes les instigations, à ne plus prêter attention à ces mauvaises conjectures. Contentez vous d'employer les formules de dhikr (rappel d'Allah) autorisées chaque fois que vous voyez une chose belle. Allah Transcendant et Très Haut annule le mauvais œil et les effets de la jalousie. Car la pratique du dhikr exclut les effets du mauvais œil et de la jalousie.

D'après Abou Umama ibn Sahl ibn Hounayf, le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **Le mauvais œil étant réel, pourquoi n'as-tu pas sollicité la bénédiction divine puisque?** (Rapporté par Malick dans al-Muwatta, 2/938. et déclaré authentique par al-Albani dans as-silsila as-sahiha, 6/149.

Az-Zarqani dit dans son commentaire sur al-Muwatta (4/320): «C'est -à- dire: **Puisse Allah te bénir**cette formule étant censée annuler les effets redoutés du mauvais œil. »

D'après Abd Allah ibn Amir ibn Rabiaa qui le tenait de son père , le Messager (bénédition et salut soient sur lui) a dit: **Quand l'un d'entre vous constate en lui-même ou chez son coreligionnaire quelque chose qu'il admire,qu'il implore la bénédiction divine,car le mauvais œil est réel.**(Rapporté dans al-Moustadrak (4,240) par al-Hakim qui le commente ainsi: hadith doté d'une chaîne de garants authentique .Mais la version citée par eux (Boukhari et Mouslim) ne mentionne pas **la bénédiction** Ad-Dahabi le déclare authentique dans Sahih al-Djami, 556.

On lit dans al-mawsuaa al-fiqhiyya, 13/31 ceci: «Il (le hadith) indique que le mauvais œil devient inoffensif quand son porteur sollicite la bénédiction divine pour celui qu'il regard. C'est pourquoi il est recommandé à toute personne qui éprouve une (grande) admiration pour une chose de solliciter la bénédiction divine pour elle, histoire de la mettre définitivement à l'abri de tout malheur. Solliciter ladite bénédiction consiste à dire: **Qu'Allah, le Meilleur des créateurs bénisse. Mon Seigneur, bénis le!**

Selon an-Nawawi, il est recommandé au porteur du mauvais œil de solliciter la bénédiction divine en faveur de celui qu'il regarde en disant: **Plaise à Allah, pas de force en dehors d'Allah.**

Dans Fateh al-Bari, 10/205, al-Hafiz ibn Hadjar dit : **Celui qui admire (intensément) une chose doit se hâter d'invoquer la bénédiction divine au profit de l'objet de l'admiration, histoire de l'exorciser.**



Dans la fatwa de la Commission permanente (1/547), on lit: **Le porteur du mauvais œil soigne la victime de son regard par le rappel d'Allah et l'imploration de Sa bénédiction.**

Dans al-Muntaqa¹/ question n° 87, cheikh al-Fawzan dit : «Quand le porteur du mauvais œil craint que son regard soit nocif pour quelqu'un, qu'il dise: **mon Seigneur, bénis le!** De même, il lui est recommandé de dire **Plaise à Allah! Pas de force en dehors d'Allah**Il a été rapporté d'après Hisham ibn Urwa qui le tenait de son père que quand ce dernier voyait quelque chose qui suscitait son admiration ou entraînait dans un champs, il disait : **Plaise à Allah. Pas de force en dehors d'Allah**Si le porteur du mauvais œil maintient l'usage de cette formule, les effets néfastes de son regard s'annulent grâce à la permission d'Allah. »

Dans la fatwa de Cheikh Abdoul Karim al-Khoudayr, on lit : **Il ne convient pas qu'on se laisse dominer par des doutes, des conjectures et des hallucinations et une peur excessive du mauvais œil qui peuvent aboutir à des troubles psychologiques. Que l'on ait une bonne opinion d'Allah le Puissant et Majestueux...Que l'on sache que ce qui nous atteint ne peut pas ne pas résulter du décret d'Allah Très Haut, la Source de bénédiction. Que l'on se réfugie auprès d'Allah l'Unique, le Puissant, le Majestueux et Transcendant, le Seul capable d'écarter le mal et de mettre fin à une épreuve.**

Cher frère,

Quand vous voyez quelque chose qui suscite votre (intense) admiration, implorez la bénédiction divine (pour l'objet de votre admiration) et ne prêtez attention à rien d'autres. Car Allah Très Haut et Transcendant le garde grâce à votre prière et le protège contre le mal. Ne vous laissez pas dominer par des craintes .Car Allah le Transcendant, le Très Haut ne veut pas que Son serviteur adopte une telle attitude. Continuez de vous efforcer à considérer la part du décret divin en toute chose et le fait que la parfaite sagesse du Transcendant intervient dans ce qu'Il donne ou refuse de donner, aussi bien quand Il élève que quand Il abaisse. Nul ne peut faire appel à Son jugement ni modifier Ses mots. Qu'Il est transcendant!

Ô serviteur d'Allah, nous vous rappelons que la vie d'ici bas et tout ce qu'elle comporte sont



indignes de susciter la jalousie et l'inimitié, comme le dit al-Mutanabbi:

«Ce que cherchent les âmes est trop insignifiant

Pour inspirer des hostilités fratricides»

C'est à la même réalité que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) fait allusion quand il dit : **Pourquoi l'un d'entre vous tue-t-il son frère?** (Rapporté par l'imam Malick, 1746 et par Ahmad, 15550 et par 'autres.

Allah le sait mieux.